



St CLAIR DE LA TOUR

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 18 (arrivé de G. LACH à 20h50)
Votants : 21

L'an deux mil vingt-deux, le 23 du mois de mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick
BLANDIN, Maire,

PRESENTS : Mmes et MM. Patrick BLANDIN, Jacqueline GUICHARD Michel BELANTAN,
Maude SCHWARZ, Kathia VENDONIS, Emmanuel EGLAINE, Jean-Yves BEC, Cécile
BOUSQUET, Caroline COTTE, Audrey COLLOT, Chrystelle GERLAND, Alexandre
VERRECCHIA, Pascal GUERIN, LE SOURD Vincent, Claire KERRINCKX, Maela FREMY
Grégory LACH (arrivé à 20h50), Jean-François DELDICQUE.

ABSENTS / EXCUSES : Cédric MOREL, Gabrielle NOBLIA

POUVOIRS : Perrine CRETEL donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE
Pascale GAUD donne pouvoir à Pascal GUERIN
Rémi SAUVESTRE donne pouvoir à Patrick BLANDIN

SECRETARE DE SEANCE : Maude SCHWARZ

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Claire KERRINCKX, nouvelle conseillère
municipale, qui prend la place de Franck FERNANDES, qui a démissionné car il n'habite
plus la commune.

1. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 février 2022 – Délibération N° 2022-03-01**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de voter pour l'approbation du
compte-rendu du conseil municipal du 23 février 2021.

Après en avoir délibéré par 18 voix POUR – 2 Abstentions et 0 voix CONTRE le Conseil
Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 23 février 2022.

2. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 - Délibération N° 2022-03-02

Le Conseil Municipal délibéré d'une part sur le Compte Administratif 2021 dressé par M. Patrick BLANDIN, Maire et par Mme TORGUE, Receveur Municipal en ce qui concerne le Compte de Gestion 2021, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ainsi que les restes à réaliser 2021.

M. le Maire ne participera pas au vote du Compte Administratif 2021 et du Compte de Gestion 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 lesquels se présentent ainsi :

038123
FRES. LA TOUR-DU-PIN



GED
II-1
Exercice 2021

22400 - SAINT CLAIR DE LA TOUR -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 716 752,00	2 250 032,00	6 966 784,00
Titres de recettes émis (b)	2 295 165,30	2 328 622,39	4 623 787,69
Réductions de titres (c)		117,25	117,25
Recettes nettes (d = b - c)	2 295 165,30	2 328 505,14	4 623 670,44
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 716 752,00	2 250 032,00	6 966 784,00
Mandats émis (f)	3 320 448,01	1 760 821,38	5 081 269,39
Annulations de mandats (g)		10,94	10,94
Dépenses nettes (h = f - g)	3 320 448,01	1 760 810,44	5 081 258,45
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		567 694,70	
(h - d) Déficit	1 025 282,71		457 588,01

22400 - SAINT CLAIR DE LA TOUR -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	1 458 524,51		-1 025 282,71		433 241,80
Fonctionnement	624 383,16	624 383,16	567 694,70		567 694,70
TOTAL I	2 082 907,67	624 383,16	-457 588,01		1 000 936,50
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 082 907,67	624 383,16	-457 588,01		1 000 936,50

Le montant des restes à réaliser 2021 s'élève en :

- Dépenses d'Investissement à 44 799.54 €
- Recettes d'Investissement à 726 288.43 €

Le Maire ne prend pas part au vote du compte de gestion et du compte administratif.

Le compte de gestion et le compte administratif 2021 de la Commune sont approuvés à l'unanimité.

3. Délibération sur la validité du Règlement Budgétaire et Financier – annexe jointe – Délibération N°2022-03-03

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que la commune de Saint Clair de la Tour a délibéré afin d'appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.) valable pour la durée de la mandature.

Un règlement précisant les règles financières et réglementaires prises par la Commune est présenté aux conseillers municipaux.

Le règlement ci annexé est validé à l'unanimité.

4. Budget général de la Commune : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 **Délibération N° 2022-03-04**

Les résultats figurant au compte administratif 2021 doivent être affectés au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré par 19 voix POUR, 2 ABSECTIONS, et 0 voix CONTRE, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif 2022 :

- Le montant de 433 241.80 € en Recettes d'investissement au compte 001- solde d'exécution reporté
- Le montant de 567 694.70 € en Recettes de fonctionnement au compte 002 – Excédents de fonctionnement capitalisés

5. Budget primitif 2022- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION - Délibération N° 2022-03-05

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la commission finances du 17 mars, la proposition d'augmenter de 1.5 % les taux d'imposition des taxes foncières a été faite :

TAXE	BASES 2021	TAUX 2021	BASES 2022	PRODUITS 2022 si même taux	PROPOSITIONS TAUX 2022 (+ 1.5 %)	PRODUITS ATTENDUS
FONCIER BATI	3 811 067 €	31.37 %	4 010 000 €	1 257 937 €	31.84 %	1 276 784 €
FONCIER NON BATI	36 988 €	56.61 %	38 100 €	21 568 €	56.61 % (Taux conservé)	21 568 €
TOTAUX				1 279 505 €		1 298 352 € (+ 18 847 €)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte l'augmentation de 1.5 % du taux d'imposition sur la taxe foncière bâti et conserve le taux identique à 2021 pour la taxe foncière non bâti.

6. BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE – Délibération N° 2022-03-06

Kathia VENDONIS, adjointe aux Finances présente au Conseil Municipal la proposition de Budget Primitif 2022 par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement. Ce budget primitif a été communiqué avec la convocation du DOB.

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif 2022 de la Commune tel qu'indiqué ci-après avec un vote par section et par chapitre et par fonction comme le précise la nomenclature M57 :

Section Sens	Fonctionnement Dépenses
Étiquettes de lignes	Somme de Montant Propose
011	545 522,30 €
Aménagement des territoires et habitat	95 395,00 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	42 850,00 €
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	108 920,00 €
Environnement	89 797,30 €
Santé et action sociale	850,00 €
Sécurité	54 130,00 €
Services généraux	85 580,00 €
Transports	68 000,00 €
012	972 700,00 €
Santé et action sociale	3 000,00 €
Services généraux	969 700,00 €
042	23 000,00 €
Services généraux	23 000,00 €
65	252 370,00 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	10 350,00 €
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	7 750,00 €
Santé et action sociale	40 500,00 €
Sécurité	82 000,00 €
Services généraux	111 770,00 €
66	60 372,62 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	16 357,50 €
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	17 876,19 €
Services généraux	10 036,75 €
Transports	16 102,18 €
68	10 000,00 €
Services généraux	10 000,00 €
023	1 803 971,08 €
Services généraux	1 803 971,08 €
Total général	3 667 936,00 €

Section Sens	Fonctionnement Recettes
Étiquettes de lignes	Somme de Montant Propose
013	8 000,00 €
Services généraux	8 000,00 €
70	112 500,30 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	6 600,00 €
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	92 000,00 €
Services généraux	13 900,30 €
73	1 964 997,00 €
Services généraux	1 964 997,00 €
74	699 194,00 €
Services généraux	699 194,00 €
75	34 500,00 €
Aménagement des territoires et habitat	32 000,00 €
Services généraux	2 500,00 €
76	50,00 €
Services généraux	50,00 €
77	281 000,00 €
Aménagement des territoires et habitat	280 000,00 €
Services généraux	1 000,00 €
002	567 694,70 €
Services généraux	567 694,70 €
Total général	3 667 936,00 €

Section	Investissement
Sens	Dépenses

Étiquettes de lignes	Somme de Montant Propose
16	300 647,00 €
Aménagement des territoires et habitat	500,00 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	61 451,60 €
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	107 051,77 €
Services généraux	50 734,33 €
Transports	80 909,30 €
20	16 570,00 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	10 000,00 €
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	3 351,00 €
Transports	3 219,00 €
21	352 599,00 €
Aménagement des territoires et habitat	31 804,00 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	20 023,00 €
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	62 763,00 €
Environnement	70 800,00 €
Santé et action sociale	1 300,00 €
Sécurité	26 577,00 €
Services généraux	31 263,00 €
Transports	108 069,00 €
23	505 618,00 €
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	505 618,00 €
Total général	1 175 434,00 €

Section	Investissement
Sens	Recettes

Étiquettes de lignes	Somme de Montant Propose
040	55 000,00 €
	- €
Services généraux	23 000,00 €
Transports	32 000,00 €
10	77 365,00 €
Services généraux	77 365,00 €
13	505 520,12 €
Aménagement des territoires et habitat	52 889,00 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 300,00 €
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	112 430,00 €
Environnement	140 240,00 €
Services généraux	176 105,12 €
Transports	6 556,00 €
001	433 241,80 €
Services généraux	433 241,80 €
021	1 803 971,08 €
Services généraux	1 803 971,08 €
Total général	2 875 098,00 €

Après en avoir délibéré et par 0 voix contre et 19 voix pour et 2 abstentions le budget primitif 2022 de la Commune est adopté.

7. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Délibération N° 2022-03-07

Monsieur le Maire rappelle aux élus, qui sont déjà informés, qu'il convient de subventionner le CCAS de la Commune à hauteur de 30 000 € pour cette année 2022.

M. le Maire précise que les dépenses du CCAS ne pourront qu'augmenter dans les années à venir car les besoins d'aides à la population sont de plus en plus importants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de **30 000 € au CCAS** pour l'année 2022.

8. Convention de mise à disposition de personnel avec la Commune de Saint Didier de la Tour – Délibération N° 2022-03-08

Monsieur le maire informe de la mise à disposition de Monsieur Christophe BROCK Adjoint Technique territorial, à la Commune de Saint Didier de la Tour

Ce fonctionnaire est mis à disposition en vue d'exercer les fonctions de Responsable afin de piloter et suivre les activités du service technique

Cette mise à disposition à la Commune de Saint Didier de la Tour à compter partira du 1^{er} avril 2022 pour une durée d'une année renouvelable, à raison de 1.5 jour par semaine.

Une convention précisant les modalités sera signée par les deux communes précisant les modalités (Coût horaire, remboursement de frais de déplacement ...).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la mise à disposition de personnel à la Commune de Saint Didier de la Tour, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

9. Subvention en soutien de l'Ukraine – Délibération N° 2022-03-09

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, la Protection Civile appelle à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Monsieur le Maire, informe qu'à ce jour, deux familles Ukrainiennes sont accueillies sur la Commune.

La commune souhaite contribuer à cet élan de solidarité envers la population ukrainienne, Monsieur le Maire propose de voter une subvention de 1 500 €.

Après en avoir délibéré par 1 CONTRE et 20 POUR, le Conseil Municipal accord le versement d'une subvention de **1 500 €** en soutien de l'Ukraine.

10. Questions écrites transmises

Deux questions demandées par Jean-François DELDCIQUE :

- Ou en est l'installation de la fibre sur Saint Clair de la Tour, et quand les Saint-Clairois pourrons espérer être raccorder sur le réseau ?

Monsieur le Maire répond : Cette question a été posée lors du Salon des Maires, le Département de l'Isère est toujours incapable de s'engager sur la programmation du

déploiement de la fibre sur les Communes du Nord Isère. La dernière date communiquée était 2024, depuis aucune nouvelle date n'a été donnée.

- Pourquoi le car du soir met en moyenne 30 minutes pour venir au Charpenay alors qu'il mettait 15 minutes ? Y'a-t-il un car en moins le soir ?

Monsieur le Maire donne la parole à Maude SCHWARZ, adjointe aux scolaires : Il y a toujours deux bus le soir. Le premier car reste inchangé. Le deuxième a connu plusieurs changements d'horaires depuis le 28 février, il arrive désormais plus tôt. L'itinéraire n'est plus le même qu'avant, et il ne passe plus par l'arrêt de Charpenay en premier. Ce trajet est toujours en phase de test par la Région.

Fin de séance à 21h25.